

CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 1 ^{er} FÉVRIER 1839.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	4. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	1 d au dessus	66 deg.	27 pou. lig.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
7 h.	0 h.	5 h.	Pleine lune.		18
25 n.	13 m. 42 s.	3 m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Destribles aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Bors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 1^{er} février 1839.

Paris, 30 janvier 1839.

La coalition doit regretter que la maladie de M. le maréchal Soult ait interrompu tout-à-coup les négociations qui avaient été commencées entre lui et le roi pour établir les bases d'une nouvelle administration. Car nous ne pouvons pas croire que M. le maréchal Soult ait négligé de se rendre au château, dans le cas où il aurait pu le faire en prenant les précautions nécessaires pour que le froid n'augmentât point sa fluxion, ou bien s'il faudrait alors qu'il eût été tellement mécontent de sa dernière entrevue avec le roi, qu'il aurait jugé inutile de perdre du temps en vaines négociations.

M. le maréchal Soult n'aurait point que l'on se servit de lui comme d'un jouet, et nous avons tout lieu de croire que les négociations entamées avec lui n'étaient pas sérieuses. On voulait gagner du temps, mettre des obstacles à la formation de toute espèce de cabinet, afin d'en revenir au cabinet du 15 avril. M. Soult a voulu démasquer tout d'un coup cette espèce de conspiration, et sa maladie était à peine annoncée que les journaux partisans de M. Molé commençaient à insinuer que l'ex-président avait retiré sa démission.

Cette nouvelle a été depuis annoncée par tous les journaux, et ni la Presse ni le Journal des Débats n'ont cru devoir la démentir. Ils ont repris leur polémique d'anti-coalition, et ils ont commencé à publier des articles pour la justification de la conduite diplomatique de M. Molé.

Ce matin, la presse laisse voir assez clairement qu'elle espère le retour de M. Molé aux affaires, et elle raille la coalition, mais principalement la doctrine, de l'échec qu'elles sont sur le point d'éprouver. M. Soult était le seul homme que le roi aurait pu choisir comme chef du futur cabinet, attendu qu'il ne s'était pas compromis dans la coalition; mais du moment où il se retire, il est impossible de prendre pour ministres MM. Thiers et Guizot, qui ont fait cause commune avec MM. Berryer et Garnier-Pagès.

Les feuilles ministérielles ne prétendent plus maintenant que la démission de M. Molé a été donnée d'une manière irrévocable. M. Molé, disent-elles, s'est seulement engagé à ne pas rentrer aux affaires sans M. Montalivet.

Si l'on veut connaître du reste les intentions qui dirigent la cour sur la question ministérielle, il n'y a qu'à lire le *post scriptum* suivant que publie la Presse à la date de minuit. — « Nous sortons, dit-elle, d'un salon où se trouvaient réunis des députés de la coalition; tous paraissaient agités de la crainte que le roi ne rendit à M. Molé sa démission, et ne l'autorisât à dissoudre la chambre. C'est le seul parti que redoute la coalition; elle ne s'abuse pas sur le sort qui l'attendra dans des élections générales. »

Ainsi, il est donc probable que M. Molé va être de nouveau appelé à la présidence du conseil; mais on ne nous dit pas s'il conservera tous ses anciens collègues, qu'il avait déjà tenté plusieurs fois de sacrifier. Nous ne savons pas non plus s'il dissoudra la chambre sans nouvelle tentative, ou s'il voudra essayer auparavant de rallier une partie des membres de la coalition.

Si l'on en vient à dissoudre la chambre, ce sera une mesure des plus graves en face des événements de la Belgique. Les partisans de M. Molé affectent de prôner partout qu'ils sont certains d'acquiescer de nouveaux partisans par suite des élections générales. Il est difficile de deviner à quels symptômes ils reconnaissent une pareille tendance parmi les électeurs. Tout le monde est persuadé, au contraire, que les élections ayant lieu immédiatement après les discussions orageuses de la tribune, lorsque la coalition a si bien développé tous les méfaits de l'administration du 15 avril, on est persuadé qu'une grande partie des députés de la réunion Jacqueminot ne seront pas réélus.

Voici, d'après les bruits répandus ce matin, le plan que M. Molé aurait adopté, et qu'il serait décidé à suivre avant de dissoudre la chambre. Il présenterait le budget à la discussion immédiate de la chambre. M. Molé espère que les fonctionnaires de la coalition n'oseraient pas voter le rejet de leurs propres

traitements. Leurs boules, jointes à celles de la réunion Jacqueminot, augmenteraient la majorité, et l'on se croirait sauvé jusqu'à l'année prochaine. Ce moyen ne réussirait peut-être pas; mais nous croyons M. Molé capable de le tenter plutôt que d'en venir à une mesure aussi extrême que celle de la dissolution.

La presse subventionnée défie l'opposition parlementaire de publier la liste de tous les députés qui ont voté contre les 221 du centre. Voici cette liste :

MM. Odilon Barrot, Persil, Arago, Vivien, Berryer, Thiers, Garnier-Pagès, Guizot, Dupont (de l'Eure), Duvergier de Hauranne, Michel (de Bourges), de Rémusat, Mauguin, H. Passy, Cormenin, Bachelu, Barada, marquis de Dalmatie, Lafitte, Teste, G. Lafayette, Jaubert, Labourenay, Havin, Duchâtel, de Mornay, Dugabé, A. Passy, Sauzet, Ladvoat, Legrand (Oise), Legentil, Lelong, Aug. Leprévost, Lescot de la Millandrie, Létourneux, Legrand, Lherbette, Luncan, Magnoncourt, Maignol, de Maleville (Tarn-et-Garonne), Mingin d'Oins, Chenaie, maréchal Clauzel, Cochon, Cordier, Corne, Cotellet, Croissant, vicomte Decazes, Deffille, Dejean, Delespaul, Destheil, Demarçay, Manuel, Marchal, Marchant, Martin (Isère), Martin (Strasbourg), Mathieu (Ardèche), Mathieu (Sône-et-Loire), Mathieu de la Roderie, Mercier (Tarn), Mesgrigny, Meynadier, Molin, Monnier de la Sizeranne, Montepin, Montherry, Morangiès, Moreau (Seine), Mottet, Muteau, Flourens, Fould, Gaillard-Kerbertin, Ganneron, Garnon, colonel Garraube, Gauguier, Lemarrois, Gauthier de Rumilly, Genoux, Gervais, Glais-Bizoin, de Golbery, de Grammont, Guinard, Guyet-Desfontaines, A. Dubois, Albert, Allard, Anisson-Duperron, Auguis, Aumont-Thiéville, Bicot, Ballot, Boudousquie, Bouet, Bouley (de la Meurthe), Boyer de Peyrelau, Calémard de Lafayette, Calmon, Caumartin, Cize, Chaigneau, Chaix-d'Est-ange, Chambolle, Chapuys-Montlaville, de Sivry, de Staplande, Stourm, général Subervie, Taillandier, Talabot, Tavernier, Tessier de Lamoignon, Teulon, comte de Thierd, Tourret, Tourangin, de Tracy, Tribert, Trutat, Démonst, Desabes, Desjober, Deslongrais, Dieudonné, Doublat, Drault, Dubois (Loire-Inférieure), Dufaure, Dumont (Lot-et-Garonne), Durand de Romorantin, Dussaut, Dutier, Estancelin, Etienne, Hébert, Hennequin, d'Hérault, Heurtault-Dumetz, Houzeau-Muiron, Isambert, Janvier, Jouvet, Junyen, Kœchlin (Nicolas), de Lacombe, Lacrosse, Ladoucette, général Leydet, Lanjoinais, Larabit, Du Quillio, Quinette, Raguet-Lépine, Raimbault, baron de Ranchin, Raybaud, Renou, Robineau, Roger (du Loiret), Roger (du Nord), de Sade, St-Albin, Salveton, Sapey, général Schneider, Selves, Sevestre, général Simmer, Nicod, Noserand, Oger, Pagès (de l'Arriège), Pelissier de Mirandole, Périer (Alphonse), Périer (Joseph), Pérignon, Perrin, Piéron, Piscatory, Portalis, Pouille (Emm.), Prunelle, Barillon, Bastard de Kerguiffen, Béchard, Bérard, Berger, Bernadon, Berville, Billaudel, Billaud, Blin de Bourdon, Boirot, Boudet, Tueux, de Valmy, Valon, de Vetry, Vélux, Vitet, Vuitry, Teyssère, Clément, de Portes, Farrau et de la Fressange.

CRISE MINISTÉRIELLE. — REVUE DES JOURNAUX.

Voici comment s'expriment sur la situation les journaux de la cour :

LA PRESSE.

Les journaux du soir constatent la gravité de la situation extérieure. Nous ne voulons point, pour notre compte, la dissimuler. Nos correspondances particulières mentionnent, en effet, les préparatifs extraordinaires qui se font en Allemagne et surtout en Angleterre. Ce n'est pas précisément l'état actuel du différend entre la Belgique et la Hollande qui motive tous ces armements dont parlent toutes les lettres venues de ces pays, c'est plutôt l'état actuel de la France. A l'heure qu'il est, on connaît au dehors la retraite du ministère; on sait qu'une crise grave, et qui menace d'être longue, paralyse l'action gouvernementale sur le pays tout entier. Ce qui sortira de là, tout le monde l'ignore; mais on craint qu'une politique nouvelle ne soit introduite par le futur cabinet dans les relations de la France avec l'Eu-

rope. Or, l'Europe se défie beaucoup de cette politique nouvelle et il est juste de dire que l'exposé qui en a été fait récemment à la tribune n'est pas de nature à la recommander à son estime et à sa confiance.

Voilà l'effet inévitable et fatal de ces crises produites par les intrigues des partis! Au dedans l'incertitude est universelle, les affaires s'arrêtent, l'anxiété se propage; au dehors, on se précautionne, on s'arme, on compte moins sur la loyauté de ses rapports, depuis qu'on voit les hommes éprouvés dans les affaires s'éloigner devant les partis qui leur ont surtout fait un crime de cette loyauté.

Toutes nos alliances sont ainsi moralement ébranlées par les menées de ceux qui s'en proclamaient exclusivement les *garants fidèles*; tout l'essor de la prospérité publique se trouve ralenti, grâce aux efforts de ceux qui s'en donnaient comme les plus habiles conservateurs. Que le pays veuille bien étudier un peu la situation où il se trouve plongé; qu'il s'examine lui-même et qu'il jette ses regards autour de lui; il nous dira ensuite ce qu'il gagne à cette instabilité dans les personnes et dans les choses. Mais c'est là un trop grave sujet de réflexion pour être abordé incidemment; nous y reviendrons.

JOURNAL DES DÉBATS.

Il se passe vraiment dans ce moment-ci quelque chose de curieux à observer. On sait tout ce que les partis ont fait pour renverser le ministère du 15 avril, dont l'énorme crime était de durer depuis vingt mois et de ne vouloir pas céder la place assez vite à certaines capacités impatientes. Une coalition a été formée; on y a admis tout le monde. Vous êtes républicains? entrez! Vous êtes légitimistes? très-bien! entrez! Vous ne savez pas ce que vous voulez, mais vous êtes toujours prêts à détruire ce qui est? c'est à merveille, entrez!

Gens du compte-rendu, gens de la monarchie entourée d'institutions républicaines, propagandistes, clubistes, entrez! entrez!

Et puis M. Thiers et M. Guizot, soutenus par M. Odilon Barrot, par M. Berryer et par M. Garnier-Pagès, se sont mis à la tête de cette nouvelle colonne d'attaque. On aurait dit qu'il s'agissait d'enlever d'assaut le pouvoir à des hommes de coup d'état et de persécution; il s'agissait de renverser le ministère de l'amnistie! Pendant quinze jours, la coalition a poussé le siège on sait avec quelle fureur.

Enfin le ministère du 15 avril a donné sa démission, et aujourd'hui la coalition s'étonne, se scandalise tout-à-fait qu'on ose mettre quelque obstacle à la formation de son ministère! Elle trouve bien étrange qu'on n'attende pas dans un respectueux silence qu'elle ait fait ses conditions au roi et qu'elle daigne prendre le pouvoir!

Voici maintenant ce que disent les journaux indépendants :

COURRIER.

On fait grand bruit, on se lamente de l'interrègne ministériel; on dit que c'est une suspension de la vie gouvernementale, que tout languit pendant cet intervalle de stagnation. Mais y a-t-il réellement interrègne ministériel? A la vérité, on nous a dit que les ministres avaient donné franchement leur démission, que la couronne l'avait acceptée de même et sans arrière-pensée d'aucun genre. Voilà qui est à merveille. Mais les ministres démissionnaires sont-ils partis? On dira sans doute que jusqu'à ce qu'il y ait un nouveau cabinet de forme, le roi ne peut pas rester sans ministres, ni les divers départements ministériels sans direction. Cela est vrai dans un sens absolu; mais que résulte-t-il de l'application que l'on fait de ce principe dans la circonstance présente?

Que les anciens ministres restent chacun à son poste; que le Moniteur nous apprend tous les jours que le roi a travaillé avec le président du conseil, avec le ministre de l'intérieur, avec tel autre ministre, absolument comme dans les temps ordinaires et comme s'il n'était pas même question d'un changement de cabinet. Seulement les ministres ne vont guère à la chambre, les discussions languissent, les séances offrent peu d'intérêt; mais est-ce un grand mal? Et quand les séances sont animées, int-

EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS.

(2^e ARTICLE.)

BONNEFOND, JACQUAND, GENOD, PERLET.

Notre intention n'est pas d'examiner ici quels progrès a pu faire, depuis l'année dernière, la peinture en général. Cette question se lie si intimement à celle de son influence et de ses destinées, qu'il nous serait impossible de traiter l'une sans examiner l'autre, et cela nous jetterait dans des développements si non étrangers, du moins parasites à notre sujet. C'est de l'école lyonnaise seulement que nous voulons nous occuper.

Cette école offre-t-elle quelques progrès à enregistrer depuis la dernière exposition ou même depuis la formation de la société des Amis des Arts? Telle est la question que nous nous sommes posée, et que nous n'hésitons pas à trancher par la négative, malgré les incontestables progrès qu'ont faits isolément quelques-uns de ses membres.

C'est que les destinées d'une école tiennent essentiellement à celui qui en est le chef et non à ceux qui la composent. Qu'importe que M. Jacquand ait mérité l'année dernière les éloges de la critique? Qu'importe que M. Genod s'attire cette année les regards de la foule habile à saisir les traces du progrès? Tout cela n'est pas l'école. Ce n'est point en eux qu'elle se personnifie; ils ont été mieux inspirés que par le passé, mais voilà tout. Leurs œuvres n'en sont pas moins empreintes de tous les défauts qui malheureusement caractérisent l'école lyonnaise; c'est toujours le triomphe de l'accessoire, du détail, et le même abus de couleur.

Sous M. Revoil, la peinture était grise, terne, sèche; sous M. Bonnefond, elle est devenue jaune, brillante, ronde; l'œil a été ébloui, mais la vérité n'y a rien gagné. L'une et l'autre couleur est également fautive et contre nature. M. Revoil affligeait les yeux, M. Bonnefond les fatigait. Sa peinture est à la peinture vraie ce qu'est à l'encre pure l'encre dans laquelle on a mis du sucre: elle est gluante, empâtée et luisante; point de nerf, point de touche, point de vigueur; tout y est éteint sous les glacis et

sous le blaireau. L'accueil que fit, il y a douze ou quinze ans, le public, fatigué de la grisaille de M. Revoil, à cette réaction, fut une déplorable erreur qui perdit un homme de grand talent et ne fit que transporter notre école d'une fausse route dans une autre non moins fautive. On prit les tons jaunes pour des tons chauds, et l'on répondit au petit nombre qui s'avisaient de critiquer, qu'il ne connaissait pas le soleil d'Italie. L'école se partagea; les uns gardèrent religieusement le gris, les autres sacrifièrent au jaune, mais ni les uns ni les autres n'osèrent porter une main sacrilège sur l'idole encensée par leurs prédécesseurs; le culte des détails fut conservé. C'est ce qui fait de l'école lyonnaise une école sans nom, peu estimée de ceux qui la connaissent, ou connue seulement pour ses paysages et ses fleurs, double genre dans lequel, nous aimons à le dire, elle s'est du moins acquies quelque gloire.

Or, voyez-vous que depuis trois années les tableaux exposés aient exprimé quelque tendance à un changement de système? non. Souvenez-vous de la *Pélerine* et des *Paysannes des environs de Rome* de M. Bonnefond; regardez la *Présentation de Reliques*; souvenez-vous de *Jocelyn* et même du *Gaston de Foix* de M. Jacquand; regardez sa *Bénédictin de fruits*, son *Louis XI à Amboise*, et la grande toile de M. Genod, et dites-moi si ce n'est pas toujours le même système de couleur et de composition; non pas que nous prétendions comparer la couleur de M. Jacquand à celle de MM. Bonnefond et Genod, mais entre eux règne le même esprit de composition, et c'est là surtout qu'on trouve le cachet de l'école lyonnaise. Dites-moi si le drame n'est pas toujours sacrifié aux détails de la mise en scène, si l'homme ne s'efface pas toujours sous l'habit qui le couvre.

La peinture n'a donc réellement fait aucun progrès à Lyon depuis trois ans. Les peintres seuls en ont fait quelque peu; c'est à eux seuls que la société des Amis des Arts a été utile, et à eux seuls qu'elle pouvait l'être. Plus tard, son influence d'amélioration atteindra sans doute jusqu'à l'art lui-même, car nous pensons qu'elle ne terminera point cette année la noble tâche qu'elle a si courageusement entreprise; mais devra-

t-elle se reconstituer telle qu'elle est aujourd'hui? sa commission pour être réélue est-elle bien l'expression de la pensée de l'art? C'est ce que nous nous réservons de discuter plus tard; maintenant l'examen des tableaux nous appelle.

Pour que l'œuvre du peintre soit une œuvre complète et que l'avenir y jette un regard, il faut qu'il remplisse avec un égal bonheur trois conditions essentielles: morale, poétique et religieuse; il faut d'abord qu'une pensée plane au-dessus de son œuvre ou que l'histoire lui prête un de ces faits dont la représentation puisse, comme dans la tragédie, faire vibrer dans l'âme du spectateur l'une des trois cordes du luth que Dieu mit en nous: admiration, terreur ou pitié; il faut ensuite que la mise en scène, et que la composition de ce fait, de cette pensée, riche d'harmonie et de contrastes, la développe et la mette en relief dans toutes ses parties sans violer le principe d'unité sans lequel tout effet manque nécessairement; et enfin il faut que cette composition soit exécutée d'après les règles éternelles et immuables de la nature et de la vérité. De l'accomplissement plus ou moins exact, plus ou moins heureux de ces trois conditions, dépend le plus ou moins de perfection d'une œuvre; c'est donc sous ces trois faces, pensée, composition et exécution, laquelle comprend coloris et dessin, que toute œuvre doit être examinée pour être sérieusement jugée.

Voyons si ce principe critique nous mènera à la connaissance de la vérité. Entrons à l'exposition.

La première toile qui, par son éclat, appelle nos regards, est celle de M. Bonnefond. C'est une *Présentation de reliques*. Vêtu de ses habits pontificaux, un patriarche d'Alep tient en ses mains la chasme qui renferme les précieux restes, et la présente aux pieux hommages des fidèles. Ce culte, qui prend sa source dans le sentiment de vénération qu'inspirent généralement les restes de tout homme qui a consacré sa vie au triomphe et à la propagation d'une idée, doit être rendu par la foi et le recueillement; l'œuvre doit donc nécessairement refléter ce double sentiment. Or, vainement en cherchons-nous la moindre trace dans le tableau de M. Bonnefond. Son jeune patriarche a plu-

ressantes, comme on dit, qu'en résulte-t-il autre chose qu'un mouvement dangereux, une irritation fâcheuse dans l'esprit public ?

Nous ne sommes donc pas surpris que la cour s'accommode de cette situation, qui laisse subsister les choses et les hommes qui lui conviennent; peut-être même espère-t-elle que, de guerre lasse, la coalition elle-même demandera que l'on fasse cesser cet état provisoire, en rétablissant, s'il le faut absolument, les anciens ministres. Le maréchal est malade, les uns disent d'une fluxion, les autres d'un érysipèle; voilà une excellente raison pour que toute négociation demeure suspendue jusqu'à son rétablissement; mais, au reste, ces négociations étaient-elles sérieuses ? Un journal fait observer ce matin avec beaucoup de justesse que si le maréchal Soult avait reçu et accepté réellement la mission de former un cabinet, on l'eût vu se concerter avec les membres des deux chambres qui peuvent entrer dans une combinaison ministérielle, s'enquérir de leurs intentions, de leurs dispositions, et après s'être fixé sur les avantages qu'ils peuvent offrir à un arrangement dans lequel ils entreraient, porter au roi une réponse motivée, sur laquelle il eût été possible de décider quelque chose.

Ce n'est point en s'en allant en cachette, et sans voir personne, écrire dans son cabinet quelques noms qu'il porterait ensuite au roi, que le maréchal pourrait arriver à un résultat. Il faut donc reconnaître que dans tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour il n'y a rien eu de sérieux, rien qui pût conduire à un dénouement; que, selon toute apparence, la conférence d'aujourd'hui eût été aussi stérile que les précédentes, et que la maladie du maréchal n'a fait que couper court aux conjectures du public, sans suspendre ni retarder une affaire qui n'était pas même commencée. A ce train, les choses peuvent durer longtemps, et on n'a que faire de se presser, puisque les anciens ministres sont toujours là comme s'ils n'avaient jamais dû s'éloigner.

Les affaires marchent tant bien que mal, plutôt mal que bien; mais n'en est-il pas de même quand les ministres en fonctions ne sont pas des ministres démissionnaires ? L'impulsion est donnée, les rouages de la machine fonctionnent; cela ne suffit pas. Il mondo va de se, a dit Machiavel; pourquoi cette devise ne deviendrait-elle pas celle d'hommes qui certainement ne sont pas de sa force ?

Il paraît que les ministres se sont décidés, en effet, à retirer leur démission. Cette reprise doit s'opérer sans obstacle; car il ne semble pas que l'on ait beaucoup fait depuis huit jours pour les remplacer. M. Molé va trouver les choses dans l'état où il les a laissées; quelques conversations ont été échangées dans l'intervalle, mais elles ne sont pas de nature à ébranler son crédit, ni à donner de grands encouragements à quiconque voudrait se porter pour successeur du 15 avril. La presse subventionnée, par une fidélité aux absents qui lui est peu ordinaire, n'a pas changé de langage. La réunion Jacqueminot, en s'abstenant de pleurer sur le départ de M. Molé, n'a fait du moins aucune avance à ses compétiteurs. Les secrétaires et les directeurs-généraux qui avaient donné leur démission en perspective gardent toujours les avenues du pouvoir. Tout est donc possible, et rien n'est perdu. La crise qui a suivi l'adresse aura sauvé le ministère; qui va demander si elle a fait du mal au pays ?

M. Molé, en reprenant la direction des affaires, est mû, dit-on, par les mêmes motifs qui, dans une circonstance pareille, avaient déterminé M. Périer; en présence des dangers que peut faire naître la situation de la Belgique, il croit de son devoir de rester. M. le président du conseil a raison. Il doit épuiser les conséquences de la position qu'il a créée. Le ministre qui a signé la dernière résolution de la conférence peut seul demeurer chargé de la responsabilité qui s'attachera nécessairement à l'exécution de l'arrêt. Il n'y a pas un homme dans la chambre qui voudrait prendre la suite de cette politique, et, en acceptant la honte, courir les risques de l'embrasement. Casimir Périer resta pour prendre Anvers; M. Molé restera pour assister à l'invasion du Luxembourg. C'est la différence naturelle des deux hommes et des deux époques. Le juste-milieu perd, en vieillissant, le peu d'audace qu'il avait hérité de la révolution.

Nous ne protestons pas, comme on voit. Nous trouvons au contraire que les choses suivent leur cours; le dénouement est digne de la comédie. Seulement, puisque les ministres devaient conserver leurs portefeuilles, puisqu'ils devaient regarder comme non avenus les votes de la chambre, il valait mieux le déclarer tout de suite, et enfoncer fièrement son chapeau. Quand on a paru céder un moment, on a rendu la résistance plus difficile pour l'avenir.

La chambre a terminé au milieu de ces préoccupations.

JOURNAL GÉNÉRAL.

Nous assistons en ce moment à un spectacle tout nouveau. Le cabinet est en dissolution depuis plus d'une semaine, et il y aura demain huit jours que la démission de tous les ministres a été officiellement annoncée. Cependant aucune tentative sérieuse n'a encore été faite pour parvenir à la formation d'un cabinet nouveau. Tout s'est borné jusqu'ici à deux conversations sans résultat et dont le sens même a été diversement compris et rapporté. Les journaux ministériels, d'ailleurs, ont consacré

chaque jour deux ou trois colonnes à prouver que le seul ministère possible est celui qui se retire, et qu'en dehors de ce ministère et de ses adhérents il n'y a que des ennemis du roi et du pays. En même temps on s'est attaché à présenter les 221 députés qui ont voté l'adresse comme indissolublement liés entre eux, et comme déterminés à faire obstacle à toute administration qui sortirait de la coalition.

Ainsi, d'une part, des ministres démissionnaires qu'on ne cherche point à remplacer; de l'autre, une polémique vive et personnelle contre les audacieux, quels qu'ils soient, qui oseraient aspirer à la succession de ces ministres. Voilà la situation depuis huit jours, situation étrange, exceptionnelle, et dont les crises ministérielles précédentes n'offraient aucun exemple. Maintenant, quel est le mot de l'énigme ? Il n'est personne, dans l'un et dans l'autre camp, qui ne l'ait deviné tout d'abord.

Le mot de l'énigme c'est, nous le disons à regret, que ce qui se passe est une pure comédie dont le dénouement préparé doit ramener au pouvoir le cabinet du 15 avril ou quelque chose d'analogue; c'est que, pour faire accepter ce dénouement, il est nécessaire de laisser, par d'interminables délais, la patience du pays et de la chambre; c'est enfin qu'on espère trouver dans ces délais un autre avantage, celui de semer la discorde dans les rangs de la coalition. De là les bruits qu'on fait courir et les propos que l'on prête aux uns sur le compte des autres. De là les exclusions que l'on suppose et les combinaisons que l'on invente. De là aussi la persévérance avec laquelle on veut absolument qu'un illustre maréchal ait été chargé de former un cabinet, tandis qu'il est prouvé aujourd'hui qu'il n'a reçu aucune espèce de mission.

LE TEMPS.

L'indisposition qu'éprouve le maréchal Soult est une fluxion; elle est assez grave pour l'avoir mis dans l'impossibilité de se rendre aujourd'hui auprès du roi.

Grâce peut-être à cet incident, les amis du ministère ont cru pouvoir lancer comme ballon d'essai, dans la chambre, un bruit d'après lequel on devrait s'attendre à la rentrée en masse des ministres démissionnaires. On s'autorisait de l'exemple de Casimir Périer, qui reprit son portefeuille à la première annonce de l'entrée des Hollandais en Belgique. Il y aurait pourtant entre ces deux cas une petite différence: Casimir Périer resta aux affaires pour défendre la nationalité de la Belgique, tandis que le ministère Molé n'y rentrerait que pour la forcer à se démembrer.

Que les amis du ministère l'avouent donc, ce n'est pas une bonne raison qu'on cherche pour garder le pouvoir, c'est un prétexte. Toutes les bonnes raisons plaident en faveur de la retraite; il n'en restera pas une seule de l'autre côté.

Le National juge comme nous les événements de la Belgique.

Dans l'état actuel des choses, la présence du général polonais en Belgique n'est qu'un fait isolé, qui ne lie nullement le gouvernement de Bruxelles, et si l'on rapproche de cet événement les mesures molles ou maladroites prises pour la défense du territoire belge, si nous remarquons qu'au moment même où l'on appelle le général Skrzynecki, qui ne représente après tout que d'illustres proscrits, on chasse de Bruxelles les Français qui essaient d'y venir défendre la cause populaire, nous reconnaitrons aisément que la vue de l'uniforme polonais n'est peut-être qu'un moyen de plus pour tromper les Belges, en leur inspirant une confiance illimitée dans des hommes qui n'en méritent aucune.

Il faut le répéter sans cesse aux Belges, puisqu'il en est bon nombre parmi eux qui semblent ne pas le comprendre; leur gouvernement les trompe quand il parle de persévérance et de courage. S'il voulait protéger le territoire et repousser le traité du 15 novembre à la pointe des baïonnettes, il y paraitrait à sa conduite. En présence du plus grand danger qui puisse menacer une nation, il ne laisserait pas la chambre des représentants s'endormir dans la discussion des chemins vicinaux: il lui demanderait autre chose qu'un crédit provisoire bon tout au plus pour entretenir pendant quelques semaines un camp de manœuvres; il n'attendrait pas pour armer sa réserve une invasion dont les premiers pas placeraient les Hollandais à quelques marches de Bruxelles; enfin il solliciterait hautement l'appui du peuple français et les sympathies de la Prusse rhénane.

Or, rien de tout cela n'a été fait, et, bien loin de là, nous avons vu les premiers volontaires qui se sont rendus en Belgique reconduits à la frontière comme des malfaiteurs. L'intention de ne point défendre les territoires contestés est donc de la dernière évidence, et si quelques mots ont été prononcés par Léopold, si encore aujourd'hui on fait intervenir le nom magique de la Pologne au milieu d'un semblant de préparatifs beliques, c'est uniquement pour que le peuple belge se croie suffisamment protégé par les chefs, et ne songe pas à pourvoir de lui-même à son salut.

Si quelqu'un pouvait douter que telle fût la politique du gouvernement de Bruxelles, il n'a qu'à pour s'en convaincre qu'à observer celle du cabinet des Tuileries. Personne au monde ne croit plus sans doute que ce cabinet veuille autre chose que l'humilia-

pureté de trait; le dessin est généralement correct, les détails et accessoires sont merveilleux de patience et de vérité. Ne disons rien du coloris ni de la lumière; qui n'en aurait, comme nous, les yeux fatigués ?

Arrêtons-nous maintenant devant la *Fête du vieux Grand-Père*. C'est une pensée de poésie intime, ce sont les joies pures de la famille. Le vieillard est assis dans son fauteuil; une couverture de laine réchauffe ses membres que l'âge a glacés; tous ses enfants l'entourent parés chacun d'un bouquet; une jeune mère lui présente son nouveau-né, le plus doux, le plus cher, le plus précieux bouquet qu'elle lui puisse offrir. Cette scène a quelque chose de doux et de triste en même temps, et l'âme du spectateur doit être pénétrée de ces deux sentiments. Cette joie de se revoir et de se retrouver tous encore une fois au banquet de la vie, alors qu'un nouveau convive vient s'y asseoir, ne peut être pure de toute crainte; le jeune enfant a laissé dans l'infini un vide que le vieillard devra bientôt remplir. Voilà ce que nous éprouvons quand nous voyons parmi nous une semblable scène; sommes-nous émus de la même manière devant le tableau de M. Genod ? et les personnages qu'il a groupés expriment-ils ces deux sentiments ? Non; tous ces personnages posent et n'agissent pas. A quel sentiment correspond le geste de cette vieille femme qui lève la main et écarte les doigts en regardant le nouveau-né ? Y avait-il absolue nécessité, dans une semblable scène, d'avoir un lièvre porté par l'époux de la jeune mère et flairé par un chien ? Tout cela a l'air d'être emmanché pour remplir un coin de toile; la composition manque d'unité.

Quant à la peinture, c'est de l'encre sacrée, les étoffes sont épaisses comme de la peau, les tons jaunes, si fort affectonnés de certains membres de notre école, dominent en souverains; à voir toutes les faces illuminées par un reflet doré, il semble qu'un soleil brûlant pénétre de toutes parts le lieu de la scène, et cependant les deux seules issues qui soient offertes au jour et à l'air, l'escalier de gauche et la fenêtre de droite, sont si sombres

tion de la révolution en Belgique. Sa soumission aux ordres de la conférence est telle que les plénipotentiaires eux-mêmes ont été surpris de sa promptitude à signer le dernier protocole. Eh bien! au moment même où il envoie des troupes pour assister à l'exécution prescrite par les grandes puissances, il cherche encore à flatter la Belgique d'un espoir de secours et à l'endormir dans une sécurité mortelle. Comment, en effet, expliquer autrement l'envoi du prince royal à l'armée d'observation ?

Si l'on avait voulu seulement que la France formât un des côtés du carré au milieu duquel l'arrêt de la conférence contre le Luxembourg sera exécuté, M. Bugeaud ou M. Aymard aurait suffi; mais on s'est dit, avec raison peut-être, que les Belges, lorsqu'ils verraient le fils du roi prendre en personne le commandement de notre armée, ne pourraient croire que la France n'ait pas quelque arrière-pensée de les protéger, et qu'un jeune homme appelé par la charte à régner sur un grand peuple voulait bien se charger d'une mission aussi compromettante que celle d'assister froidement à la ruine de notre dernier allié.

Nous qui connaissons mieux que les Belges la politique de notre cabinet, nous savons bien cependant que le duc d'Orléans n'a pas été investi dans une autre intention du commandement de l'armée du Nord, et les Belges eux-mêmes ne doivent pas aujourd'hui en être dupes. Cela seul peut donc suffire pour qu'ils se défient des faux semblants de patriotisme d'un gouvernement qui est parent du nôtre. Parce que le général Skrzynecki est venu parmi eux à la suite d'une évasion racontée avec assez d'art pour frapper les imaginations, parce que ce général a parlé à Léopold comme le maréchal Soult cause avec Louis-Philippe, il ne faut pas qu'ils s'imaginent que Léopold, roi par la grâce de l'Angleterre, voudra sacrifier les intérêts anglais sur l'Escaut et la Meuse à ce qu'il regarde sans doute comme une chimère de l'indépendance nationale.

Les conversations du monarque bruxellois, eût-il Koscinski pour interlocuteur, ne prouvent pas plus en faveur de sa sincérité que la présence du duc d'Orléans à notre armée ne prouve chez nous la volonté d'intervenir en faveur de nos alliés naturels. Que Léopold arme enfin tout ce qui, de Mons à Venloo, est en état de tenir un fusil; qu'il prenne l'initiative et déclare que sa cause est la cause des peuples; qu'il fasse un appel aux patriotes français, anglais et allemands; qu'il les range ensuite, s'il veut, sous le commandement du guerrier polonais, et nous croirons volontiers à sa franchise. Mais, jusque-là, nous sommes bien obligés de nous en rapporter aux faits, et les faits sont tous contre lui. Ils établissent à ne pouvoir en douter, que les Belges seront amèrement déçus, s'ils s'en rapportent, pour le soin de leur défense, à un gouvernement qui ne songe qu'à succomber avec grâce, comme un roi de théâtre.

On nous adresse la lettre suivante :

La Guillotière, 31 janvier 1839.

Monsieur le rédacteur,

Dans le numéro du 25 de votre journal, vous avez annoncé ma révocation des fonctions d'adjoint de la mairie de la Guillotière.

Par suite de cette annonce, je crois devoir donner de la publicité à une manifestation de pensée que viennent de m'adresser spontanément tous mes collègues du conseil municipal.

Cette publicité a pour objet d'éviter toutes interprétations sur la cause d'une mesure qui aura paru extraordinaire à beaucoup de personnes. Agréé, etc.

FAYOLLE.

La Guillotière, le 29 janvier 1839.

Monsieur et cher collègue,

Nous venons d'apprendre que vous avez été révoqué de vos fonctions de premier adjoint à la mairie.

Vivement peints de cette mesure qui atteint un homme dévoué, sur lequel les fonctions de maire ont pesé long-temps, qui s'en est acquitté avec le zèle et l'impartialité qui fixent l'estime de tous, nous nous empressons de vous exprimer notre profond regret, bien désireux que vous trouviez dans ce témoignage une compensation qui puisse être sentie plus vivement que l'injustice qui vous atteint.

Recevez l'expression dévouée des sentiments distingués de vos collègues, membres du conseil municipal de la Guillotière.

V. Million, Michel, Boulot, Sernage, Rivore fils, Régulier, Roibet, Couturier, Verdelle, J. Morel, Roux, Thévenin, Rémy, Berger, Barge, Calmantran, Combalot, Henry, Gonin père, Genoul, Souvire, Petit.

M. Fayolle, d'ici à peu de jours, doit publier un mémoire relatif à sa révocation; les motifs qui l'ont déterminée ont transpiré dans le public. Nous attendons qu'il ait paru, pour les discuter.

Dans la séance d'hier, le conseil municipal a procédé à l'élection du professeur de la nouvelle chaire de droit commercial récemment fondée à Lyon. Plusieurs candidats étaient sur les rangs; le choix du conseil s'est arrêté sur M. Ozanam, docteur en droit.

Nous publierons comme d'ordinaire, dans un prochain numéro, le compte-rendu de la séance.

et si pâles que le plus mince rayon de soleil d'automne ne semble pas avoir jamais passé par là; par où donc s'est introduit ce chaud soleil d'été?... par la porte de l'imitation. Si les premiers essais de M. Genod ne dataient pas à peu près de la même époque que ceux de M. Bonnefond, on le croirait élève de ce dernier. En résumé, sa couleur est fausse, sa pâte épaisse et lourde, et sa composition lâche. Voilà pour ses défauts. Maintenant nous sommes heureux de pouvoir constater un progrès. Cette toile est incomparablement supérieure à tout ce qu'a produit jusqu'à ce jour M. Genod: sa composition, toute lâche qu'elle est, est faite avec beaucoup d'art, les poses sont habilement variées; la tête du vieillard serait à peu près sans reproche si on ne pouvait lui faire celui de rappeler un peu trop celle du père du *Jeune comtesse*, exposé par le même M. Genod il y a environ une quinzaine d'années.

Nous passons sous silence son *Ave Maria* qu'on prendrait plutôt pour un *De profundis*. Nous le laisserons juger par ceux qui l'auront compris.

Parler de M. Jacquand immédiatement après M. Genod, c'est vouloir enregistrer immédiatement aussi un pas rétrograde après un progrès. Qu'importe! nous le disons à regret, M. Jacquand nous avait l'année dernière plus étonné que réjoui. Son *Gaston de Foix*, malgré tous ses défauts, était un saut si brusquement fait vers le sommet escarpé du bon, que notre ame d'abord étonnée fut bientôt saisie de la crainte de le voir perdre l'équilibre et retomber au même point d'où il s'était élancé. Notre appréhension s'est réalisée à moitié. Sans retomber exactement au même niveau, M. Jacquand a beaucoup perdu cette année du terrain qu'il avait conquis. Sa *Bénédictin des fruits d'automne* est une pensée morale et religieuse, c'est un remerciement au Très-Haut des fruits que sa bonté sème dans nos champs, et un encouragement aux efforts du cultivateur, que Dieu bénit en doublant sa récolte; mais ce sentiment religieux ne le cherchez pas sur la toile, il n'existe que dans la pensée.

tôt l'air du père essayant la puissance du regard et de la beauté, et disant: « Admirez-moi ! » que d'un pontife remplissant un acte de religion. Point de dignité dans cette tête, point de piété dans ce regard; c'est un beau fils parfaitement peigné, huilé et parfumé, ce n'est point un prêtre. Il semble que M. Bonnefond ait tout simplement utilisé une tête d'étude primitivement faite sans intention religieuse. Peut-être sommes-nous dans l'erreur; mais il nous paraît évident que, des trois têtes qui composent le tableau, celle du patriarche est un portrait, et les deux autres des créations. La *Présentation des reliques* n'est point une pensée mère, c'est un nom de baptême donné à un enfant déjà fait depuis long-temps. Aussi la composition est-elle un véritable habit d'arlequin. Le jeune clerc qui souffle dans un encensoir pour le ranimer, et le nègre qui tient la crosse pontificale, sont des pièces rouges et noires cousues à un habit blanc. C'est un drame dont les différents personnages ne concourent pas au dénouement. N'eût-il pas mieux valu représenter un des fidèles baissant avec respect la sainte relique, pendant que les autres, calmes et recueillis, attendent qu'à leur tour il leur soit permis d'en approcher ? Mais le portrait naturellement placé au milieu de la toile ne permettait pas l'exécution d'un pareil plan; voilà pourquoi nous avons tout simplement, l'un à droite, l'autre à gauche, deux personnages presque entièrement étrangers au sujet.

Après cela, nous savons bien qu'il faut accepter les idées d'un auteur, et les discuter telles quelles, sans refaire son œuvre, d'après ses idées à soi, auxquelles on donne naturellement la préférence; mais, en vérité, après avoir bien examiné le tableau de M. Bonnefond, qui devinera sans un livret que c'est une présentation de reliques ? La composition n'est donc point le développement de la pensée; quant à l'exécution, après ce que nous avons dit plus haut de la manière de ce maître, il nous reste peu de chose à ajouter. Tous ses défauts se retrouvent dans cette dernière œuvre à côté d'éminentes qualités. La tête du patriarche considérée comme simple étude est d'une grande

AVIS IMPORTANT. — Deux jeunes gens de 15 à 16 ans, se disant de Savoie, portant redingote et casquette, ont disparu de chez leurs parents et errent dans Lyon depuis lundi 28 janvier. Les personnes qui les auraient accueillis sont instamment priées d'en donner avis à M. le commissaire central, à l'Hôtel-de-Ville. Elles rendront un grand service aux parents, et seront bien récompensées.

Paris, 30 janvier 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Tous les ministres étaient présents hier à la séance de la chambre des députés. M. Molé avait l'air triomphant, et il a reçu des poignées de main de plusieurs députés de la réunion Jacqueminot.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Dans une correspondance d'Alger, en date du 18 janvier, un journal a cru devoir affirmer que l'évêque venait de refuser la grande mosquée. Haefy, que M. le général Bernard avait offert de mettre à sa disposition pour en faire une cathédrale.

« On ne sait sur quel fondement repose une semblable assertion; il est, au contraire, certain que dès le mois de septembre dernier une proposition ayant été adressée à ce sujet au ministre de la guerre, celui-ci refusa son approbation à l'instant même.

« M. le général Bernard ne pouvait donner son assentiment à une mesure qui pouvait troubler l'état de paix dont nous jouissons et fournir des armes contre nous au fanatisme intéressé, qui voudrait nous isoler complètement des populations arabes. »

— Il vient de paraître à Paris un nouveau journal spécial intitulé : *Journal des Mines et des Forges*.

— Un colonel de l'empire a, dit-on, demandé au gouvernement l'autorisation de former un corps franc destiné à servir en Belgique. Cette autorisation a été refusée.

— On annonce pour le mois de mai un service journalier, entre Boulogne et Londres, de bateaux à vapeur partant à heures fixes, et faisant la traversée de jour.

— M. Molé et M. Montalivet se sont rendus ce matin aux Tuileries où ils ont travaillé plusieurs heures avec le roi.

— On assure que M. Montalivet a fait à plusieurs députés, et entre autres à M. Lamartine et à M. Sauzet, des propositions tendant à les faire entrer dans le cabinet du 15 avril.

— Hier, à la bourse, on avait répandu le bruit que les puissances de la conférence avaient ajouté un article à leur protocole final, par lequel la Belgique serait admise à racheter à prix d'argent le Limbourg et le Luxembourg. On ajoutait que la Hollande préférerait de l'argent à ces deux provinces, qui seraient un embarras pour elle, et que la diète germanique ne s'y opposerait pas du moment où les plénipotentiaires prussien et autrichien y donneraient les mains.

— On compte en ce moment à Rome plus de 12,000 Français et Anglais.

— Le *Journal d'Indre-et-Loire* annonce que des troubles se sont manifestés le 22 janvier au marché de Bourgueil, par suite des achats de blés faits par un marchand blâtier de la commune d'Alonne (Maine-et-Loire). Les troubles ont été promptement apaisés.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 29 janvier.

DISCUSSION DE LA LOI DES COMPTES.

M. ROSAMEL monte à la tribune. Il y a quelque temps, dit-il, la Martinique, la Guadeloupe, Cayenne et l'île Bourbon jugèrent convenable de mettre à la disposition de leurs députés des sommes employées à balancer, à détruire l'impression défavorable aux colonies que pourraient produire des journaux et des écrits politiques. Le ministre de la marine demanda à connaître l'emploi de ces fonds; un rapport sur cette question fut adressé au roi: une ordonnance dans le sens du rapport fut rendue le 20 avril 1838. Il fut décidé que la subvention mise à la disposition des députés serait supprimée jusqu'à ce que la chambre eût résolu à quel il serait rendu compte de l'emploi de cette subvention.

M. GALOS, rapporteur: Le travail de la commission vous

Ces personnages ont l'air d'accomplir une formalité nécessaire, et non de faire un acte de foi. L'ennui, l'indifférence ou la curiosité se manifestent seuls sur chaque visage. Comme facture, la manière sèche et grise de M. Revoil semble avoir été le point de mire de M. Jacquand. Tous ses contours sont arrêtés, secs et coupants; toutes ses têtes ont un air de famille, un même type maigre, pâle et maladif.

Moins bon que son *Gaston de Foix*, son nouveau tableau dernièrement exposé nous semble cependant bien supérieur au précédent. C'est un fait posé dans l'histoire. Le fourbe Louis XI surprend la reine donnant une leçon de lecture au Dauphin, dont l'ignorance la plus absolue semblait au soupçonneux monarque, plein des souvenirs de sa propre jeunesse, la plus sûre garantie contre toute ambition entreprise. Surprise, ressentiment, saisissement et crainte, tels sont les sentiments divers qui doivent agiter les différents personnages de cette scène, où les deux coupables sont saisis par un maître inflexible et vindicatif en flagrant délit d'infraction à ses ordres formels. Mais là encore les détails de la mise en scène ont écrasé le drame. Toujours ce défaut de l'école lyonnaise! N'y a-t-il donc pas de pêche originale? Si vrai dans tous les accessoires, M. Jacquand ne pourra-t-il donc jamais atteindre la vérité de l'expression? Dans toutes ses œuvres, les têtes sont toujours ce qu'il y a de plus faible. Le dessin en est maigre, la forme angulaire, la cardonnée de toute expression, non; mais la colère qui éclate dans son regard n'est point celle d'un monarque qui éclate dans aussi dissimulé que lui. La reine est plus vraie dans sa crainte; mais le Dauphin n'a pas l'air d'avoir conscience de ce qu'il fait ni du châtiment qui peut l'atteindre. C'est de l'âme, mais ce n'est pas du... Voilà ce que c'est, comme nous disait un jour un de nos confrères, dont l'expression, pour être singulière, n'en est pas moins pleine de vérité.

donne, Messieurs, la question suivante à résoudre; elle ne peut pas être sans importance :

1^o Les colonies organisées en vertu de la loi de 1833 ont-elles le droit de voter des dépenses à faire hors de leur territoire, autres que le traitement fixe de leurs députés ?

2^o Ces dépenses peuvent-elles être soustraites à la vérification de la cour des comptes, comme celles qui sont votées par les chambres, sous la désignation de fonds secrets, et pour le service de la police générale du royaume ?

3^o Si ces dépenses peuvent être faites en exception des règles générales de la comptabilité, peuvent-elles l'être par l'entremise d'autres agents comptables que ceux institués directement par le roi, et sous leur responsabilité ?

4^o Les députés élus par les conseils coloniaux, qui n'ont reçu de la loi qu'un caractère purement consultatif et représentatif, peuvent-ils devenir, sans que le principe de leur institution soit altéré, détenteurs de deniers publics ?

5^o Le ministère de la marine peut-il être responsable de fonds dont l'origine est toute coloniale et qui ne sont pas versés directement dans ses mains ou dans celles de ses subordonnés ?

6^o S'il y avait dissentiment dans l'emploi des fonds entre les députés et le ministre, ce qui serait inévitable dans le cas où les fonds seraient destinés à repousser des mesures adoptées par le gouvernement, les députés, qui ne relèvent que de leurs commettants, pourraient-ils être forcés en recette ?

Sur ces questions, la commission s'est trouvée divisée, et elle a résolu de se borner à les soumettre à la chambre.

M. LACROSSE propose l'amendement suivant :

« Aucune dépense coloniale ne peut être soustraite aux règles prescrites par les lois de finances. »

M. LE MINISTRE DES FINANCES combat l'amendement de M. Lacrosse, tout en accordant qu'il n'était pas régulier que l'allocation donnée par le conseil colonial ne fût pas portée sur le budget.

M. ISAMBERT appuie l'amendement de M. Lacrosse; il déclare que c'est un principe pernicieux de souffrir l'existence d'une certaine masse noire qui n'est soumise à aucun contrôle, et que le ministre de la marine doit avoir connaissance de toute dépense faite dans les colonies.

L'amendement de M. Lacrosse est renvoyé à la commission.

La chambre n'est plus en nombre.

La séance est levée à cinq heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 30 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

A une heure et demie la séance est ouverte en présence de six membres seulement.

M. DUBOIS lit le procès-verbal.

M. LE PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il des observations à présenter sur le procès-verbal? (Personne ne répond.) Alors le procès-verbal est adopté; mais comme il n'y a que six membres présents, nous attendrons pour commencer que la chambre soit plus nombreuse.

La séance est suspendue.

A deux heures moins dix minutes M. le président remonte sur son fauteuil. Nous comptons en ce moment treize membres seulement dans la salle.

M. LE PRÉSIDENT: La chambre est loin encore d'être en nombre. Nous ne pouvons commencer; il faut attendre que MM. les députés arrivent.

La séance, dit-il, a été ouverte à une heure un quart; il y avait alors six membres présents. Le procès-verbal a été adopté à une heure cinq minutes en présence de dix membres; j'ai suspendu la séance jusqu'à une heure trois quarts. Maintenant il est deux heures un quart, mais il n'y a encore que cent vingt membres présents, y compris M. le commissaire du roi.

Enfin, à deux heures vingt minutes, la chambre reprend la discussion de la loi des comptes de 1836.

L'amendement de M. Lacrosse, renvoyé à la commission, a été par elle rédigé en ces termes :

« Toutes les dépenses votées par les conseils coloniaux et faites par la métropole sont soumises au conseil de la cour des comptes. » — Adopté.

M. DESLONGRATS monte à la tribune.

M. MAUGUIN: On vient de voter; mais évidemment la chambre n'est pas en nombre.

M. LE PRÉSIDENT: Que voulez-vous que j'y fasse? Le vote est maintenant consommé; vous n'avez pas réclamé à temps.

Bientôt des députés arrivent et complètent le nombre de députés nécessaire.

On vote au pas de course les articles de la loi des comptes.

A trois heures et demie les articles sont votés. On passe au scrutin.

En voici le résultat :

Nombre de votants.	272
Majorité absolue.	137
Boules blanches.	253
Boules noires.	19

La chambre a adopté; la séance continue.

A part ce défaut capital, il y a de la sagesse et de l'unité dans la composition, le drame est bien exposé, tout se comprend sans peine; mais, comme toujours, ce sont les accessoires qui l'emportent sur le principal. La toque de Louis XI projette sur ses yeux une ombre si dure et si crûment découpée qu'on dirait qu'il a des lunettes, mais le rideau de soie de la fenêtre est d'une rare perfection; la tête de la reine, un peu pâle et plate, se détache si peu de son fauteuil qu'on la prendrait presque pour une des sculptures du dossier, mais le volet de la fenêtre est d'un fini parfait, etc. C'est l'histoire de presque tous les tableaux de l'école lyonnaise, c'est celle de M. Jacquand. En somme, la richesse et la vérité des détails ne pouvant seules constituer un bon tableau, nous ne pouvons décorer de cette épithète les deux toiles de M. Jacquand.

Que dire de M. Perlet? A en croire certaine critique, tout ce qu'il fait est merveilleux. Nous qui ne le connaissons que par ses œuvres, nous voilà bien embarrassés; il faut qu'il nous manque un sens, car, après le plus scrupuleux examen, nous sommes obligés d'avouer que nous n'avons jamais pu rencontrer dans l'un de ses tableaux quelque chose à louer. Pensée, composition, dessin, coloris, tout nous semble également blâmable. Nous voudrions que M. Perlet prit notre critique au sérieux, car c'est un artiste consciencieux et travailleur, si ce que l'on nous a souvent assuré est vrai; or, avec ces qualités, l'on doit pouvoir parvenir, lorsqu'une fois on a vu la route. Qu'il ne se laisse point écraser par le pavé de l'amitié.

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami, Mieux vaudrait un sage ennemi.

Le choix de ses sujets nous paraît en général malheureux. La bible et l'histoire des saints ont été si souvent et si constamment fouillées, que c'est une mine presque épuisée. En quoi son *Emigration des religieux de la Trappe* peut-elle intéresser le spectateur? L'âme de notre siècle ne vibre plus au son du fanatisme religieux. Que nous importe la chaîne dont la pression meurtrit

COLONIE D'AFRIQUE.

Après toutes les nouvelles de l'Algérie que nous avons publiées dans les deux derniers numéros du *Toulonnais*, et les réflexions judicieuses de nos correspondants, il nous reste peu de chose à dire. Nous nous bornons à signaler la fâcheuse position dans laquelle le gouvernement laisse les troupes de la garnison de Bone, et l'indifférence qu'il montre pour la sécurité des colons et des Arabes établis dans la Mitidja. Les chambres demanderont sans doute au gouvernement quelques explications à ce sujet, et exigeront, nous l'espérons, que le prochain ministère s'occupe sans retard d'améliorer la position des soldats et des colons.

Il est question d'enlever le maréchal Valée à la colonie pour lui mettre un portefeuille sous le bras. Est-ce un bien? est-ce un mal? Nous serions fort en peine de résoudre cette question. Le maréchal a fait beaucoup pour consolider notre domination en Afrique; mais il n'a rien tenté pour encourager la colonisation, et les colons, en général, se plaignent de son administration.

Il paraît qu'on s'occupe enfin de l'organisation des brigades de gendarmerie destinées à prévenir les vols et les brigandages qui se commettent dans la plaine. Cette organisation rassurera un peu les colons et encouragera la création d'établissements agricoles de la Mitidja.

CONSTANTINE, 9 janvier.—J'ai lu dans votre estimable journal la dépêche télégraphique de M. le maréchal Valée au ministre de la guerre, relative à l'expédition de Sétif. (Suit le récit de cette campagne semblable à peu près à ceux que nous avons publiés. Nous n'en avons extrait que les phrases suivantes qui nous ont paru mériter d'être connues.)

Les attaques auxquelles la colonne a été en butte dans les défilés de Mons ne prouvent nullement que l'autorité du roi soit reconnue depuis Sétif jusqu'aux Portes-de-Fer comme l'annonce le maréchal; 13 hommes tués et 60 blessés qui se trouvent encore à l'hôpital de Constantine peuvent servir de preuve à ce que nous disons.

Vous exprimez bien la pensée de toute l'armée quand vous dites que les grandes expéditions en Afrique se font depuis sept années intempestivement; on choisit toujours la saison de l'hiver pour mettre les troupes en marche par les pluies et le froid; aussi les maladies sévissent-elles, et les hôpitaux sont-ils toujours encombrés.

Le général Bugeaud, dans son système de colonisation, voudrait des bataillons de colons; ceci ne serait pas facile avec le système du jour, et les encouragements que l'on donne ne sont pas de nature à obtenir le résultat indiqué par ce général. Le soldat jusqu'à présent n'a trouvé en Afrique que la misère, et ceux qui retournent en France n'ont guère envie de revenir.

L'officier n'est guère mieux ici que le soldat, et l'on ne tient pas assez compte de tout ce que les uns et les autres endurent de souffrances et de privations. A part quelques ambitieux qui viennent un instant recueillir gloire et profit, et s'en vont bientôt chanter leurs exploits en France, on n'aspire qu'à quitter un pays qui est si mal administré et si peu profitable, à cause de cela, à la mère-patrie; car il y a encore dans les rangs de l'armée des cœurs brûlants de patriotisme qui gémissent sur tout ce qui se passe, et l'égoïsme et l'ambition n'ont pas tout dévoré.

Le départ précipité du bateau à vapeur le *Fulton* pour une mission secrète a donné lieu à diverses conjectures. La plus vraisemblable est celle-ci : le *Fulton* va sans doute porter au maréchal Valée une dépêche télégraphique par laquelle le roi l'appelle à faire partie du cabinet. Il est douteux que le maréchal accepte cette offre. Il paraît, d'après cela, qu'avant le 5 février, époque probable du retour du *Fulton*, l'interregne ministériel ne cessera pas.

(Toulonnais.)

Faits Divers.

On écrit de Bapaume, 24 janvier, au *Progrès du Pas-de-Calais* :

« Les arrestations sur les routes continuent et effraient les voyageurs. On nous rapporte le fait suivant, qu'on nous donne comme certain : Il y a quelques jours, sur la route qui mène à la Houssoie, en plein jour, un commis-voyageur marchait tranquillement, lorsque trois individus, deux jeunes gens et le troisième d'un âge avancé, l'abordent et lui demandent la bourse ou la vie. A cette interpellation inattendue, le voyageur ne perd pas la carte, il fait mine de s'exécuter de bonne grâce et les invite à attendre un instant, qu'il va leur donner tout ce qu'il possède. Il fouille en effet dans la poche de son habit, en tire un pistolet chargé et fait feu sur celui des trois qui l'avait saisi au collet. Ce malheureux tombe à terre, et, tandis que ses deux compagnons le ramassent et lui prodigent des soins, le voyageur s'éloigne à grands pas de ce théâtre d'horreur et va faire la déclaration de ce qui vient de lui arriver à l'autorité de la localité la plus voisine. Par suite des indications fournies par le voyageur, on connut les auteurs de cette arrestation. Le blessé était mort et enterré. Son exhumation a fait connaître qu'il était le père des deux autres malfaiteurs. »

la poitrine du frère dom Augustin? Le geste par lequel il met ses souffrances à nu est une pénétration dont l'effet est manqué pour nous. Que nous importe la suppression de l'abbaye de la Trappe? Mais adoptons le sujet. Est-il au moins rendu? lit-on sur leur visage la désolation de ces hommes de paix arrachés à leur retraite solitaire pour être jetés dans les bruyantes cités du monde? L'hésitation que montrent quelques-uns d'entre eux à suivre leur père sur une terre plus religieuse et plus hospitalière est-elle vaincue par la vue de sa poitrine ensanglantée? Non. Tous les religieux sont aussi froids que nous aux exhortations de leur chef. Lui-même n'a ni feu ni inspiration dans le regard; comment y aurait-il entraînement parmi ses auditeurs? Groupés sans ordre et sans art, ils ont plutôt l'air de se reposer après une longue marche au bruit d'un discours monacal, que d'acclamer à l'idée d'une émigration. Quelques bras levés au hasard suffiraient-ils pour peindre l'enthousiasme? La vie manque à cette scène; tout est terne, gris et plat; le trait tremble, les draperies sont raides, la tonche est sèche et le dessin peu correct. — Mêmes reproches à faire à son *Intérieur de la boulangerie de la Grande-Chartreuse*; tout est de la même couleur, c'est triste à l'œil. Quant à sa *Vierge* d'après Raphaël, nous n'avons fait que l'apercevoir une fois, et l'avons inutilement cherchée pendant une autre séance presque entière.

Nous terminerons en donnant un dernier conseil à M. Perlet, il en fera ce qu'il voudra; mais si nous étions son professeur, avant de lui permettre de faire un nouveau tableau, nous lui donnerions vingt pages de Rubens à copier pour le fortifier un peu dans la science du coloris et de la composition, et dix pages de Raphaël pour épurer son dessin.

UN BROCANTEUR DE TABLEAUX.

(La suite à un prochain numéro.)

UNE FANTAISIE. — Un journal racontait, il y a quelques jours, l'anecdote suivante sur M. de Louvois :

« M. de Louvois, grand amateur de musique et de peinture, aime surtout à voir des artistes, à vivre avec eux : il est pour ainsi dire artiste lui-même. Voyageant seul, il y a quelque temps, en Suisse, il rencontra Mme la comtesse Merlin et Mme de Sparre, connues dans les salons de la haute fashion pour chanter comme Malibran et Grisi, dont elles ont été les amies. Ces dames étaient venues en Suisse, disaient les uns, pour prendre sur nature quelques costumes vrais qui pussent leur servir dans les bals de l'hiver. D'autres assuraient que le seul plaisir de voir, d'étudier, de respirer l'air pur des champs, de dessiner les chalets de la belle Helvétie, comme disent toutes les tyroliennes passées, présentes et à venir, d'entendre les chants mélancoliques ou joyeux des montagnards, les ranz des vaches des treize cantons, les avait conduites en Suisse. Quoi qu'il en soit, cette rencontre fut des plus agréables pour les trois voyageurs : on parla de la beauté des sites du voisinage, de la belle Ausonie, de cette patrie des arts et de la musique surtout.

« Le marquis, l'homme des parties improvisées, propose un tour en Italie à nos deux belles voyageuses. On rejette cette folle proposition en hésitant cependant, car depuis long-temps on désire voir la belle salle de Saint-Charles, à Naples, dont on parle tant. Sur un signe de M. de Louvois, une chaise de poste se trouve là comme par enchantement, et moitié par enlèvement, moitié par consentement, voilà nos aimables voyageuses comme deux Hélices avec un nouveau Paris sur la route d'Italie. Ils traversent rapidement la Toscane, les états romains, et arrivent à Naples, but de leur voyage.

« Pendant que ses compagnes se reposent, le marquis se rend immédiatement al teatro San-Carlo, demande à parler au directeur ; visage de bois : la saison est finie, plus d'impresario, pas le moindre petit accord qui résonne dans la vaste salle de Saint-Charles : elle est veuve de dilettanti, et les chants ont cessé !

« Le marquis, par galanterie, veut sauver au moins la moitié du désappointement qu'il éprouve à ses deux compagnes de voyage ; il donne ses instructions en conséquence, et le soir, après avoir annoncé à ces deux dames que les représentations sont interrompues jusqu'à la prochaine saison, il les conduit cependant dans la salle Saint-Charles, resplendissante de bougies parfumées, et leur en donne ainsi le coup d'œil imposant, ne pouvant leur offrir le spectacle animé par l'enthousiasme napolitain.

« — Quel dommage, dit la comtesse, de ne pouvoir entendre ici l'effet d'un morceau de Rossini ! Comme cette salle doit être sonore !

« — Eh bien, comtesse, dites-nous avec votre belle voix de soprano la cavatine du Barbier : *Una voce poco fa*. Votre amie et moi serons votre public.

« — Oui, chanter sans accompagnement, n'est-ce pas ? Cela ferait un bel effet !

« — Qu'à cela ne tienne, dit le marquis. Et sur un signe qu'il fait à un homme qui était là, l'orchestre se peuple aussitôt de musiciens qui attaquent, avec l'ensemble dont un orchestre d'Italie est capable, ce qui certes n'est pas peu dire, l'ouverture d'il Barbieri, puis ensuite la ritournelle de la cavatine de Rosina. La comtesse, forcée de paraître sur la scène à la demande d'un public composé de deux personnes, chante son air à la satisfaction générale, et vient faire public ensuite avec le marquis, lorsque son amie chante à son tour, et non sans que le cœur lui batte, se rappelant ses anciens succès : *Di piacer mi batza il cor*, etc. Puis ces dames, y prenant goût, se mettent à chanter le beau duo della *Semiramide* ; et le large contralto de l'une et le brillant soprano de l'autre résonnent dans cet immense salle vide de St-Charles, pour un seul spectateur applaudissant comme un dilettante frénétique, et recevant ainsi, tout seul, le prix de cette galanterie française des beaux temps de la chevalerie.

Comment après cela n'aurait-on pas choisi M. de Louvois pour faire partie de la commission de l'Opéra ?

UN BON PÈRE. — Une historiette assez gaie court en ce moment les foyers des théâtres. Un de nos confrères en fait aujourd'hui le récit :

Il s'agit de je ne sais trop quel directeur de Paris ou de pro-

vince ; mais le pays ne fait rien à l'histoire. Bref, ce directeur est un aimable garçon, qui naguère prit femme par inclination ou par prudence ; notre homme épousa la fille d'un chef de clique. Notez bien que le beau-père est un artiste distingué dans sa profession et enrichi dans son commerce. Souvent même, avant la noce, il avait prêté à son gendre d'honnêtes sommes que celui-ci oubliait toujours de rendre ; il avait de plus escompté certains billets et certaines lettres de change, que ledit gendre, au jour de la noce, n'avait pas remboursés.

Cependant, quand le débiteur demanda en mariage la fille de son créancier, il ne fut plus question ni de dettes passées, ni de billets, ni de lettres de change, et le beau-père, tout au contraire, proposa douze mille francs de dot que le gendre ne voulut point avoir l'indécence de refuser. Donc le mariage se fit avec éclat, et il y a trois mois déjà que dure la lune de miel. Or, il arriva l'autre jour qu'une certaine fin de mois embarrassante enleva le nouvel époux à ses amours pour le ramener à la réalité. Les fournisseurs présentaient leurs mémoires, et la caisse était vide. — Eh ! parbleu ! se dit le directeur après un instant de réflexion, je n'ai pas encore reçu la dot de ma femme, c'est aujourd'hui ou jamais le cas d'aller trouver le beau-père.

Et aussitôt le directeur prit un cabriolet et courut chez le claqueur. Le beau-père était à son bureau, examinant ses livres, surveillant ses commis, et faisant son compte de caisse. Dès qu'il aperçut son gendre, il lui ouvrit ses bras et le pressa sur sa robe de chambre à ramages. — Quoi ! c'est vous, mon ami ? dit avec attendrissement l'industriel, comment se porte ma fille ?

Je ne l'ai point encore embrassée aujourd'hui.

— Le mieux du monde, beau-père ! Mais je viens vous demander un petit service.

— Comment donc, mon garçon ! avec le plus grand plaisir ! s'écria le beau-père, en serrant précipitamment un sac d'écus ; qu'est-ce qu'il vous faut ? est-ce une pièce nouvelle ? Comptez sur moi ; je vous envoie mes hommes, nous chaufferons, je conduirai moi-même.

— Non, beau-père, je n'ai pas de pièce nouvelle, nous faisons des recettes énormes... un succès fou... cependant... pourriez-vous sans façon me... prêter... la dot de ma femme ?

— Il fallait dire cela plutôt. Comment donc, mon ami ! mais je vous l'aurais donnée le jour même du mariage ! Elle est là qui vous attend.

Et le beau-père ouvrit un tiroir, y prit un fort joli portefeuille de maroquin et le présenta à son gendre. — Voilà votre affaire.

— Beau-père, c'est un vrai service, dit le gendre, et ma reconnaissance...

— Eh ! mon Dieu ! je ne fais que ce que je dois, répondit le claqueur avec sentiment ; ne me remerciez pas, ça n'en vaut pas la peine.

Le gendre mit le portefeuille dans sa poche, embrassa son beau-père, et remonta en cabriolet.

Les fournisseurs attendaient dans la régie. Le directeur entra la tête haute, et leur dit : Messieurs, je viens vous payer ; mais, comme j'aime qu'on attende que je demande mes mémoires, je vous prévins que vous ne travaillerez plus pour moi.

Les fournisseurs avaient l'oreille basse et l'air confus. Le directeur ouvrit le portefeuille, il chercha les douze billets de banque. Il trouva dans la dernière poche... les trois billets et les cinq lettres de change escomptés par le beau-père avant le mariage ; le tout formant un total de douze mille cinquante-un francs.

Il n'y avait pourtant rien à dire, car le beau-père mettait évidemment cinquante-un francs de sa poche. Les fournisseurs furent remis au lendemain. Le directeur, ému, remonta en voiture et retourna de suite chez le chef de clique.

— Monsieur, lui dit-il, j'ai ouvert le portefeuille...

— Et vous avez bien trouvé votre compte, n'est-ce pas ? dit l'industriel d'un air simple.

— Oui, Monsieur, répliqua amèrement le directeur.

— C'est que nous faisons bien les choses, nous autres.

— Alors, puisque vous me rendez... mes billets, j'espère que vous voudrez bien y joindre cette... prise de corps qui...

— La prise de corps ! s'écria le beau-père d'un air solennel,

et avec une larme dans les yeux ; la prise de corps ! jamais, Edmond, jamais ! Je la garde pour le cas où vous ne rendriez pas ma fille heureuse... à moins pourtant que vous ne veuillez rembourser le principal et les frais, c'est 700 fr. en tout.

Edmond rend, dit-on, sa femme très-heureuse.

— Une lettre de Tarbes, du 20 janvier, insérée dans le *Mémorial des Pyrénées*, contient de nouveaux détails sur le triple assassinat commis à Ossun, et dont nous avons déjà parlé :

« Le 19, poussé par je ne sais quelle furie, un jeune homme d'Ossun se précipite sur son père, et, sans la moindre provocation de sa part, le frappe violemment d'une hache qu'il tient à la main. Les coups se succèdent avec fureur, et le malheureux vieillard n'est bientôt plus qu'un cadavre horriblement mutilé.

« Aux cris du mourant, un autre fils est accouru. Le spectacle qui frappe ses regards lui arrache un cri d'horreur. Incontinent son frère, furieux, se retourne et s'élance sur lui ; il parvient à l'atteindre près du portail, après avoir traversé à sa poursuite une partie de la basse-cour. D'un premier coup, il le terrasse ; puis, donnant un libre cours à son délire hyénique, il s'acharne sur son corps, qu'il pourfend dans tous les sens.

« Un double homicide ne suffit pas à ce forcené. Il pénètre dans le corps de logis, hache dans son lit une sœur qui y était retenue par une cruelle maladie, frappe à la nuque une autre sœur, qui tombe baignée dans son sang, et abat d'un autre coup un bras à une troisième sœur qui s'enfuyait par la croisée.

« Ses yeux cherchent encore une victime, son frère, auquel il a voué une haine mortelle, et qui a, dit-on, allumé dans son cœur cette furie qui vient de se produire par de si épouvantables massacres ; mais ce frère est absent.

« Déjà les voisins, avertis par les cris de douleur qui s'étaient fait entendre, étaient accourus. Ce furibond s'empresse alors de sortir. Il répond froidement à une femme qu'il rencontre sur son passage et qui lui dit : *Tu en as bien fait quelqu'une ? — J'en ai bien fait plus d'une ; allez voir chez moi*. Il entre chez un voisin et se précipite dans un puits, d'où on l'a retiré sans vie.

« Quelle est la cause qui l'a porté à cette atroce boucherie ? Est-ce aliénation mentale, comme certaines personnes l'affirment ? est-ce la haine qu'il portait à son frère, et qui avait son origine dans des contestations d'un très-modique intérêt... ? C'est ce que nous apprendra l'instruction judiciaire qui se poursuit.

« P. S. On assure que les blessures des deux filles qui ont été frappées les dernières sont tellement graves, qu'il reste peu d'espoir de les sauver. »

Mouvement de la population du dépôt de mendicité de Lyon, du 16 au 31 janvier 1839.

Effectif au 16 janvier : Hommes, 97 ; femmes, 95 :	192
Admis pendant la quinzaine : Hommes, 8 ; femmes, 1 :	9
Total :	201
Sortis pendant la quinzaine : Hommes, 3 ; femmes, 4 :	7
Effectif au 1er février 1839 : Hommes, 102 ; femmes, 92 :	194

BOURSE DE PARIS DU 30 JANVIER.

Cinq pour cent	110 60	110 65	110 60	110 65
Quatre pour cent	102 40			
Trois pour cent	79 25	79 29	79 25	79 30
Rentes de Naples	99 30	99 30	99 30	99 35
Actions de la banque	2640			
Quatre canaux	1255			

GYMNASE-LYONNAIS.

Samedi 2 février 1839. — Cinquième représentation du *PIED DE MOUTON*, mélodrame bouffon en trois actes. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1748) VENTE FORCÉE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le lundi quatre février mil huit cent trente-neuf, à neuf heures du matin, au rez-de-chaussée de la maison portant le n° 10, dans la rue du Bœuf, à Lyon, il sera procédé, par le ministère d'un de MM. les commissaires-priseurs, à la vente d'effets mobiliers, consistant en une commode à l'antique à trois tiroirs ; en draps, serviettes et linge de table et de cuisine ; en un grand potager à six trous, construit en briques, faïence et fer ; en tables de diverses grandeurs en bois noyer ; chaises, poêle en fonte avec ses cornets, plusieurs placards ou buffets en bois dur, quinquets en cuivre jaune à plusieurs becs, plats en faïence, assiettes, casseroles de différentes dimensions en cuivre, marmites, un tourne-broche garni de ses accessoires, cinq cents bouteilles en verre noir vides, vin en bouteilles, et enfin en ustensiles de cuisine servant à la profession de traiteur.

Cette vente est faite au préjudice du sieur Orasion, traiteur, demeurant à Lyon, ci-devant rue du Bœuf, et actuellement rue St-Jean, en vertu de deux jugements enregistrés, rendus par le tribunal civil de Lyon.

(1277) VENTE JUDICIAIRE APRÈS DÉCÈS.

Lundi quatre février mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, rue St-Joseph, n° 12, au 3^me étage, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères des objets mobiliers délaissés par la demoiselle Marie-Magdeleine Lassausse, et consistant en glaces, fauteuils, canapé, bois de lit, matelas, commode, secrétaire, console, chaises, buffet, batterie de cuisine, draps, nappes, serviettes, linge et hardes à l'usage de femme, etc.

Et le lundi quatre mars suivant, il sera procédé, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, sise port du Temple, n° 42, et par le ministère de l'un d'eux, à la vente aux enchères de divers objets d'argenterie dépendant de ladite succession, et consistant en neuf fourchettes, dix cuillères, quatorze petites cuillères à café, deux à ragoût et une à olives, et d'une montre à boîte d'or.

Ces ventes auront lieu à la requête de l'héritier bénéficiaire et en vertu d'une ordonnance en forme.

ANNONCES DIVERSES.

(6309) A VENDRE. — Un fonds de café - restaurant, situé près du pont de la Gare, à Vaise. S'y adresser.

(8083) A VENDRE pour cause de mauvaise santé. — Un ancien fonds de liquoriste bien situé. On offre de mettre au fait de la partie la personne qui y serait étrangère. S'adresser à M. Pascal, bottier, rue St-Dominique.

(6310) Un jeune homme nouvellement arrivé à Lyon, et revenant d'Angleterre, désirerait se placer dans un hôtel ou une maison bourgeoise. Il connaît l'allemand, l'anglais et l'italien, et peut produire d'excellents certificats qui lui ont été délivrés par les familles avec lesquelles il a voyagé. S'adresser au concierge de la maison n° 7, rue Puits-Gaillot.

(6308) A VENDRE pour cause de départ. — Un fonds de fabrique de bouchons. S'adresser rue du Plat, n° 7.

(6302) Les sieurs GUINET et PARISIS préviennent MM. les amateurs qu'ils recevront le 7 février prochain un transport de chevaux de luxe.

LOOCH SOLIDE DE GALLOT,

PHARMACIEN, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 55, A PARIS.

Pâte très-agréable, représentant le looch blanc, connu de tout le monde et prescrit par tous les médecins, convient pour les rhumes, catarrhes, asthmes, enrouements, maladies de poitrine, etc. — Dépôt à Lyon, chez M. Buisson, pharmacien, place des Célestins. (3566—780)

Plumes Perry.

Les plumes métalliques, fabriquées par la maison PERRY, se composent d'un grand nombre d'espèces qui, sous des formes différentes, réunissent les qualités les plus remarquables de finesse, d'élasticité, de durée et de perfection. Elles conviennent à tous les genres d'écritures, française, anglaise, etc. ; et comme elles possèdent, dans presque toutes les sortes, des pointes extrêmes, moyennes ou larges, il n'est personne qui ne puisse y trouver des plumes qui conviennent parfaitement à son écriture.

Elles se vendent chez tous les marchands de papier. (8084)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. — Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE : la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 f. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, A LYON.